



# Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

## COMMUNIQUÉ

### Ouverture partielle des déchèteries de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan : pour les déchets verts uniquement et sous certaines conditions d'accès

A compter du lundi 27 avril 2020 et en attendant la levée du confinement et un retour à un fonctionnement habituel, les déchèteries situées à Guénange, Kœnigsmacker et Aboncourt rouvrent partiellement :

- **Guénange : les lundis, mardis et mercredis après-midi de 14h à 18h**
- **Kœnigsmacker : les jeudis après-midi de 14h à 18h**
- **Aboncourt : les après-midis du lundi au jeudi de 13h à 16h**

### **ATTENTION : seuls les déchets verts seront acceptés !!!**

En ces temps de confinement, la règle est de rester chez soi et de ne sortir que pour des besoins vitaux. Il est demandé aux habitants de garder chez eux les encombrants et autres déchets qui devraient être apportés en déchèterie et de ne pas les jeter avec les ordures ménagères pour ne pas les alourdir, par respect pour le personnel de collecte qui reste mobilisé malgré des conditions de travail dégradées.

Les déchets verts ne pouvant pas être stockés, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan remet en place **cette filière de traitement uniquement.**

***Conformément au règlement appliqué dans les déchèteries de la CCAM, nous rappelons que les entreprises ne sont pas admises.***

**Un contrôle sera effectué par un gardien à l'entrée de la déchèterie pour s'assurer que seuls des déchets verts sont apportés. Dans le cas contraire, les usagers devront faire demi-tour ou ne seront autorisés à déposer que les déchets verts.**

**Le déplacement en déchèterie ne doit pas être une excuse pour sortir.**

Pour les petites quantités, mais aussi pour les grandes, **de nombreuses solutions existent pour réduire les quantités de déchets verts ou pour leur donner une nouvelle utilité : mulching, paillage, broyage, compostage...** Internet recèle de bonnes idées et le temps de confinement permet aussi de prendre de nouvelles bonnes habitudes.

### **Règles sanitaires :**

- Afin de respecter les règles de distanciation, il pourra y avoir **au maximum autant d'usagers présents en même temps sur les déchèteries que de nombre de bennes à remplir (2 à Aboncourt, 4 à Guénange et 5 à Kœnigsmacker).**
- Un filtrage sera effectué à l'entrée des déchèteries par un 1<sup>er</sup> gardien.
- Un 2<sup>nd</sup> gardien sera présent en haut de quai pour contrôler les déchets déposés. Compte tenu des consignes durant le confinement, **les agents ne seront pas autorisés à aider les usagers à décharger leurs déchets.**
- Une distance de 1 mètre minimum devra être gardée entre usagers et avec les gardiens.
- Les règles de circulation à l'intérieur des déchèteries seront adaptées, soyez vigilants.

**Pour information,** pour vous rendre en déchèterie, vous devez vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité », comme le précise la foire aux questions sur le site [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr). Les déplacements en déchèteries doivent néanmoins rester exceptionnels.

**Pour rappel,** il est strictement interdit de laisser ses déchets de tout type dans la nature ou sur le trottoir, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1500 € d'amende.

**Nous comptons sur le civisme de chacun pour permettre le maintien de ces ouvertures exceptionnelles.**

**Pour toutes questions sur l'organisation du Service de Prévention et de Gestion des Déchets : [dechets@arcmosellan.fr](mailto:dechets@arcmosellan.fr) ou 03 82 83 21 57**